

CARTHAGE CEMENT

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 343 624 940 DT

Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique,

Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis.

Identifiant Unique N° 1072172/A

INFORMATIONS POST ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 24 Juin 2022

I. RESOLUTIONS ADOPTEES DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 Juin 2021

PREMIERE RESOLUTION : Ratification des modalités et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale ordinaire ratifie les délais et les modalités de sa convocation et en donne, en tant que de besoin, décharge au Président du Conseil de toute responsabilité y afférente.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

2^{ème} RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021

Après lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2021 ainsi que les explications données au cours de la séance, l'assemblée générale ordinaire approuve ledit rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

3^{ème} RESOLUTION : Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales

L'assemblée générale ordinaire donne acte au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales. Elle approuve toutes les conventions conclues et les opérations réalisées telles qu'elles ont été développées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution a été adoptée à la majorité

4^{ème} RESOLUTION : Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021

Après lecture du rapport général des commissaires aux comptes dans lequel ils certifient avec réserves la régularité et la sincérité des états financiers, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021, composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de flux de trésorerie et des notes aux états financiers, tels qu'ils ont été présentés.

L'assemblée générale ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptées lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites par ces états qui font ressortir un bénéfice de **31 509 188 DT**

Cette résolution a été adoptée à la majorité

5^{ème} RESOLUTION : Affectation du résultat

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme suit :

Résultats reportés antérieurs	-62 917 207
Amortissements différés	-285 768 020
Pertes non reportables	-12 977 853
Résultat de l'exercice 2021	31 509 188
Résultat à affecter (bénéfice)	31 509 188
Résultats reportés	-31 408 019
Amortissements différés	-285 768 020
Pertes non reportables	-12 977 853
Total affecté	-330 153 892

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

6^{ème} RESOLUTION : Quitus aux administrateurs

L'assemblée générale ordinaire donne quitus ferme, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.

Cette résolution a été adoptée à la majorité

7^{ème} RESOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2021

L'assemblée générale ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2021 à 2000 DT en brut par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8 000 DT

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

8^{ème} RESOLUTION : Fixation du montant de la rémunération des membres des comité d'audit, stratégique et de rémunération au titre de l'exercice 2021

L'assemblée générale ordinaire fixe la rémunération des membres des comité d'audit, stratégique et de rémunération au titre de l'exercice 2021 à 1000 DT en net par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8000 DT nets par administrateur.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

9^{ème} RESOLUTION : Nomination d'un administrateur

L'assemblée générale ordinaire constatant que le mandat de l'ETAT TUNISIEN, est arrivé à terme décide de renouveler son mandat et ce pour une durée de 3 années, qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2024.

Cette résolution a été adoptée à la majorité

10^{ème} RESOLUTION : Nomination de commissaire aux comptes

L'assemblée générale ordinaire constatant que le mandat du commissaire au compte « Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F » est arrivé à terme décide de renouveler son mandat et ce pour une durée de 3 années, qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2024.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

11^{ème} RESOLUTION : Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

L'assemblée générale ordinaire confère tous les pouvoirs nécessaires au représentant de la société pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

II. BILAN APRES AFFECTATION DE RESULTAT

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2021

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u>	<u>31-déc</u>
		2 021	2 020
ACTIFS			
<u>Actifs non courants</u>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		4 685 658	4 515 018
Moins : Amortissements		-2 881 196	-2 579 922
	1	<u>1 804 462</u>	<u>1 935 096</u>
Immobilisations corporelles		996 106 248	963 072 979
Moins : Amortissements		-405 345 856	-362 926 014
	2	<u>590 760 392</u>	<u>600 146 965</u>
Immobilisations financières		6 071 175	5 260 804
Moins : Provision		-96 217	-96 217
		<u>5 974 958</u>	<u>5 164 587</u>
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<u>598 539 812</u>	607 246 648
Autres actifs non courants	4	<u>3 005 764</u>	6 314 282
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>601 545 576</u>	<u>613 560 930</u>
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		95 971 648	103 890 659
Moins : Provisions		-672 805	-672 805
	5	<u>95 298 843</u>	<u>103 217 854</u>
Clients et comptes rattachés		40 404 973	53 945 623
Moins : Provisions		-6 170 729	-4 734 321
	6	<u>34 234 244</u>	<u>49 211 302</u>
Autres actifs courants	7	67 468 769	67 690 314

Liquidités et équivalents de liquidités	8	9 186 099	10 894 547
<u>Total des actifs courants</u>		206 187 955	231 014 017
<u>Total des actifs</u>		807 733 531	844 574 947

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2021

(exprimé en dinar tunisien)

<u>Notes</u>	<u>31-déc</u>	<u>31-déc</u>
	2 021	2 020

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

Capitaux propres

Capital social	343 624 940	343 624 940
Réserve légale	588 801	588 801
Autres capitaux propres	1 809 234	1 809 234
Prime d'émission	151 619 117	151 619 117
Résultats reportés antérieurs	- 31 408 019	-62 917 207
Amortissement différés	- 285 768 020	-285 768 021
Pertes non reportable	- 12 977 854	-12 977 853

Total des capitaux propres

167 488 200 135 979 012

Passifs non courants

Emprunts	10	331 842 969	350 790 240
Crédits bail	11	2 486 081	2 461 930
Comptes courants actionnaires	12	52 277 356	52 277 356
Provisions pour risques et charges	13	7 929 807	5 064 945
Passifs d'impôts			

Total des passifs non courants

394 536 212 410 594 471

Passifs courants

Fournisseurs et comptes rattachés	14	40 994 249	52 481 060
Autres passifs courants	15	117 685 104	163 195 027
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	87 029 766	82 325 377

Total des passifs courants

245 709 119 298 001 464

Total des passifs

640 245 331 708 595 936

Total des capitaux propres et des passifs

807 733 531 844 574 947

III. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2020

(en millier de dinars)	Capital social	Prime de scission	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves spéciales	Résultats reportés	Amortissement différés	Pertes non reportables	Résultats de l'exercice	Total
Soldes au 31 décembre 2019 avant affectation du Résultat	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	0	-78 779 603	-241 977 767	-8 959 545	-51 310 751	-89 174 206
Affectation du résultat 2019 approuvée par l'AGO du 28/08/2020						-3 502 190	-43 790 253	-4 018 308	51 310 751	-
Soldes au 31 décembre 2019 après affectation du Résultat	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	0	-82 281 793	-285 768 020	-12 977 853	0	-89 174 206
Augmentation du capital Approuvée par l'AGE du 11-10-2019	171 490 527		34 298 105							205 788 632
Résultat de l'exercice 2020									19 364 586	19 364 586
Soldes au 31 décembre 2020 avant affectation du Résultat	343 624 940	1 809 234	151 619 117	588 801	0	-82 281 793	-285 768 020	-12 977 853	19 364 586	135 979 012
Affectation du résultat 2020 approuvée par l'AGO du 24/03/2021						19 364 586			-19 364 586	-
Soldes au 31 décembre 2020 après affectation du Résultat	343 624 940	1 809 234	151 619 117	588 801	0	-62 917 207	-285 768 020	-12 977 853	0	135 979 012
Résultat de l'exercice 2021									31 509 188	31 509 188
Soldes au 31 décembre 2021 avant affectation du Résultat	343 624 940	1 809 234	151 619 117	588 801	0	-62 917 207	-285 768 020	-12 977 853	31 509 188	167 488 200
Affectation du résultat 2021 approuvée par l'AGO du 24/06/2022						31 509 188			-31 509 188	-
Soldes au 31 décembre 2021 après affectation du Résultat	343 624 940	1 809 234	151 619 117	588 801	0	-31 408 019	-285 768 020	-12 977 853	0	167 488 200

IV. Informations Administrateurs

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat	Principales Activités OU Objet Social	Mandats exercés dans d'autres conseils d'administrations
ADEL GRAR	Lui-même	Administrateur	2020-2022	Directeur Général ALKARAMA HOLDING	ALKARAMA HOLDING/TELNET HOLDING/BAOBAB Tunisie/SAH/ALPHA GROUP/NEWREST Tunisie/HAVAS Tunisie/ADWYA/AMEN TRESOR SICAV
ETAT TUNISIEN	BRAHIM SANAA	Administrateur	2021-2023	###	###
ETAT TUNISIEN	Neziha ABBES	Administrateur	2022-2024	###	###
ALKARAMA HOLDING	Adel GRAR	Administrateur	2020-2022	Gestion des participations dans les sociétés confisquées	ADWYA/ALPHA GROUP/NEWREST Tunisie/HAVAS Tunisie/BINA HOLDING/BINA CORP
BINA CORP	Sonia CHEOUR	Administrateur	2020-2022	Etude, Réalisation et gestion des projets spécialisés dans la fabrication des matériaux de construction	###
BINA CORP	LEILA BOUZGUENDA	Administrateur	2020-2022	Etude, Réalisation et gestion des projets spécialisés dans la fabrication des matériaux de construction	###
GROUPE NEIFAR	SAMI FOURATI	Administrateur	2020-2022	Batiment et Industrie	###
MONGI TRIMECHE	Lui-même	Administrateur représentant des petits porteurs	2021-2023	PDG Groupe SMTI (Transport et logistique ET Commerce International)	SMTI - STEP - ATTIJARI LEASING

CARTHAGE CEMENT

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 343 624 940 DT

Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique,

Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis.

Identifiant Unique N° 1072172/A

Résolutions adoptées de L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE **DU 24 Juin 2022**

PREMIERE RESOLUTION : Ratification des modalités et des délais de convocation de L'assemblée Générale Extraordinaire.

Les actionnaires présents ou représentés réunissant 67,87% du capital social, ratifient les modes et les délais de convocation de la présente assemblée générale extraordinaire, et déclarent dégager à cet effet le conseil d'administration de toute responsabilité y afférente.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité

2^{ème} RESOLUTION : Maintien de l'activité de la Société en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir constaté qu'au vu des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 approuvés par l'assemblée générale du 24 juin 2022, les fonds propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social, décide, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, de poursuivre l'activité de la Société,

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité

3^{ème} RESOLUTION : Pouvoir pour accomplir les formalités légales

L'assemblée générale extraordinaire confère tous les pouvoirs nécessaires au représentant de la Société ou au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités requises par la loi.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité